



Communiqué de presse

Paris, le 27 février 2008

## Déclaration d'intention

Conformément à l'article 233-7 VII du code de commerce et suite au franchissement à la hausse du seuil des 20% du capital de la société BAC MAJESTIC par la société MILLIMAGES en date du 18 février 2008, la société MILLIMAGES déclare les intentions suivantes :

Qu'elle agit seule.

Qu'elle a l'intention de demeurer l'actionnaire de référence de BAC MAJESTIC.

Qu'elle n'envisage pas de poursuivre ses achats.

Qu'elle n'a pas l'intention de demander la nomination d'autres administrateurs.

Qu'elle détient le contrôle de la société BAC MAJESTIC et n'a pas l'intention d'effectuer une offre publique d'achat.

---

### A propos de MILLIMAGES

*MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs européens de l'audiovisuel. Le Groupe se développe autour de trois marques : MILLIMAGES pour l'animation, BAC MAJESTIC pour le cinéma et GEDEON PROGRAMMES pour le documentaire. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 350 heures d'animation, 700 heures de documentaires et plus de 300 films cinéma.*

---

### MILLIMAGES

Info Actionnaires  
corporate@millimages.com  
www.millimages.com  
Eurolist C, Euronext Paris  
Code ISIN : FR0000044380

---

### ACTIFIN

Maël Leclubier  
mleclubier@actifin.fr  
Tél : 01.56.88.11.11